

n° 2110279

Date : 26/05/2021

V/ref

Monsieur Laurent GOUAUX
1 rue Falret

92170 VANVES
France

Votre interlocuteur: Kevin Zibi
Tel 01 43 57 99 10 - Mail atc6@guermonprez.com

Désignation	Qté	Prix Unitaire	Total HT	TVA
<u>FOURNITURE ET POSE DE:</u>				
KIT DE MOTORISATION TRADITIONNEL IO 40 Nm . Axe motorisé 230 V radio io et ses accessoires pour volets roulants . Amélioration de la durée de vie du volet : - grâce au Somfy Drive ControlTM, le moteur compense automatiquement les variations de longueur du tablier au fil des années. . Protection gel : - le moteur s'arrête à la montée du tablier en cas de gel. . Protection du volet roulant par arrêt sur obstacle : - arrêt automatique si un obstacle s'intercale sur sa course descendante. . Résistance à l'effraction : - résistance au levage lorsque le tablier est baissé. . Le pack contient : - 1 moteur Oximo io - l'ensembles des accessoires nécessaires à l'installation - 1 point de commande mural Smoove tactile io . Garantie : 5 ans Conception française	4	784,76	3 139,04	10%

Ces prix sont valables 3 mois.

Délai : Suivant approvisionnement

Règlement : 30% à la commande, le solde à réception de facture

Acompte demandé : 1 035,88 € par virement en indiquant la référence

"AC2110279" - IBAN: FR76 3007 6041 1312 2308 0020 032 - BIC NORDFRPP

Total HT :	3 139,04 €
Total TVA :	313,90 €
Total devis TTC	3 452,94 €

Bon pour accord

Fait à :

le :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A moins de stipulations contraires explicitement agréées par nous, les commandes ou marchés que nous traitons sont soumis, sans exception, aux conditions générales ci-après :

1/ Validité des conventions

Les marchés négociés verbalement ou par nos agents ou représentants ne deviennent définitifs qu'après acceptation et confirmation écrites par notre Société.

2/ Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Leur non respect ne peut donner lieu, en aucun cas, à la résiliation de la vente, ni à l'allocation de dommages et intérêts ou indemnités de quelque nature que ce soit.

3/ Agréation des marchandises - Garanties

Notre responsabilité est limitée au remplacement pur et simple des pièces reconnues non conformes à la commande ou qui représentent une défectuosité qui empêche le bon fonctionnement de l'installation ; elle ne peut donner lieu à aucune indemnité ni dommages et intérêts. Pour être mise en œuvre, elle doit faire l'objet d'une réclamation par lettre recommandée expédiée dans les 8 jours qui suivent la livraison. Passé ce délai, elles ne seront plus recevables.

4/ Prix

Nos prix sont nets, sans escompte et payables au comptant, sauf convention contraire mentionnée sur le bon de commande.

5/ Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises vendues n'interviendra qu'après paiement total du prix convenu (Loi n° 80.335 du 12.05.1980).

6/ Retard de paiement

Tout retard de règlement donnera lieu de plein pouvoir et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de 10 points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

7/ Fabrication sur mesure

Nos stores et fermetures étant fabriqués sur mesure, aucune annulation de commande ne sera recevable en cours de fabrication.

Les mesures indiquées sur nos devis sont indicatives : Elles peuvent toujours être modifiées en fonction des impératifs techniques, des impératifs de pose ou en fonction des normes et conditions imposées par les services administratifs et publics compétents dans ce domaine.

8/ Pose

Lors de la pose d'un opérateur électrique ou d'un automatisme, notre prestation se limite à un raccordement sur l'installation électrique existante à proximité directe du produit installé. Le client s'engage à effectuer une mise en conformité de son installation auprès d'un électricien agréé.

9/ Autorisation et prescriptions de voirie

Pour les installations de stores, grilles, fermetures, et plus généralement la mise en œuvre de nos divers produits, les formalités de voirie, demande d'autorisation et déclarations à la mairie de la ville ou aux Ponts et Chaussées restent toujours à la charge du client. Nous réalisons nos poses de stores selon les prescriptions de voirie (hauteur libre, recul par rapport au bord du trottoir). Le réglage de nos installations étant modifiable, nous déclinons toute responsabilité en cas d'incident consécutif à une modification effectuée par le client ou par des tiers ultérieure.

10/ Application des conditions générales de vente

Nos conditions générales de vente ci-dessus sont de rigueur et de stricte observance. Elles sont applicables sur toutes les ventes, sauf spécification expresse contraire par nous, valable pour le seul cas particulier qu'elle concerne.

Toute remise de commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente.

11/ Attribution de juridiction

Toutes les contestations seront de convention expresse de la compétence du tribunal de Commerce de Lille, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs ; le droit que nous nous réservons de recevoir le paiement par chèque, virement ou billet à ordre, de disposer ou de faire accepter nos traites n'entraîne aucune renonciation à cette clause d'attribution de juridiction.

« lu et approuvé »

Signature pour acceptation